



S.N.M.S.A.C – U.N.S.A.
Section DGI Air France
Téléphone : 01.41.56.04.30 Télécopie : 01.41.56.04.39
Email : airfrance@snmsac.com
SiteWEB : <http://www.snmsac.org>



Rencontre avec Mme BRACHET Et Compte rendu de la réunion du 16 Septembre 2011

Le SNMSAC/UNSA a été reçu par la Directrice de l'entité moteur, Mme BRACHET, en présence également de la Directrice des ressources humaines Mme BRICHE et du responsable des relations sociales à la DGI M. DELRUE .

Cette réunion a permis d'échanger avec la Direction sur les points conflictuels qui règnent à WA depuis plusieurs mois.

La Direction, consciente du malaise, envisage de rencontrer rapidement les syndicats représentatifs afin de leur faire part des axes de progrès envisagés (notamment concernant la boroscopie et le blending).

Elle rappelle néanmoins qu'il n'y aura pas d'attribution de points AF au titre de la PTS ou de fin de conflit.

Nous avons relayé la demande de certains salariés de pouvoir effectuer des nuits en fonction des besoins du service et sur base du volontariat. La Direction n'y est pas opposée, mais rappelle que cela ne pourra se faire que s'il y a un besoin opérationnel identifié.

Nous avons demandé à la Direction si celle-ci envisageait de lancer une prospection interne à l'entreprise afin de permettre aux salariés détenteurs d'un bac professionnel de pouvoir passer la mention complémentaire, et pouvoir ainsi leur permettre d'accéder aux divisions avion. La Direction étudie cette possibilité.

Nous avons également demandé la revalorisation de la prime NDT.

Suite à cet échange, nous avons poursuivi les discussions sur le conflit débuté le 13 Juin 2011 à l'appel du SNMSAC/UNSA.

La Direction propose les mesures suivantes pour l'entité moteur :

****Suppression de la notion de poste pour l'accès à la plage B4** pour toutes les filières aéronautiques de la DGI (Techniciens Avion, Cabine, Moteurs, Structure et révision Equipements). Cette mesure permet à tout salarié en poste B3 depuis 5 ans de pouvoir être promu B4 selon les règles d'emploi sans attente d'une libération d'un poste B4 par un salarié changeant d'affectation ou ayant évolué.

En plus d'ouvrir la perspective de carrière, cette mesure permet également au salarié de commencer à cotiser à la caisse des cadres et espérer avoir une retraite plus conséquente. Application de cette mesure au 1^{er} Janvier 2012.

****Pour les mécaniciens en plage A9 sur « AFI » ou B1 sur « AFM » (soit deux ans d'ancienneté métier), possibilité de passer l'examen théorique de Technicien deux ans plus tôt qu'auparavant. Si réussite, versement de 10 pts AF par anticipation sur leur futur passage pratique. Mesure applicable au 1^{er} Avril 2012. Ceux qui ont acquis la théorie en mars 2011 ou avant, doivent passer la pratique avant la fin d'année afin de bénéficier d'un effet rétroactif au 1^{er} Juillet 2011 de l'ensemble des points. En cas d'échec, ils pourront de nouveau se présenter à la pratique avant Mars 2012 avec toujours un effet de rattrapage.**

****Prime de dépannage** revalorisée au 1^{er} Janvier 2012 :

90 € pour la métropole / 110€ pour le Moyen Courrier / 165 € pour le Long Courrier.

****Prime de gratification** lors de déplacements à l'étranger revalorisée au 1^{er} Janvier 2012 : 185 € pour une semaine de détachement et 240 € par semaine si détachement supérieur à une semaine.

****La rémunération de la qualification de type moteur n'est pas retenue.**

****L'expérience en cours aux chantiers Nord (Roissy) sur le poste AMDE arrive au terme de son expérimentation. Un point sera fait par la Direction pour décider si cette expérimentation doit s'étendre ou pas aux autres sites de la DGI.**

Le poste de technicien supérieur sera traité dans le cadre du projet ex-Molière dans les mois qui viennent.

La reconnaissance de la pénibilité du travail de mécanicien est en cours de traitement au travers de groupes de travail entre partenaires sociaux et Direction (Corporate).

L'ensemble de ces mesures ne seront effectives que si la grève cesse.

Le SNMSAC/UNSA est conscient que ces propositions, même si elles sont éloignées des revendications de base, représentent néanmoins des possibilités d'évolution dans la carrière plus intéressantes qu'actuellement. Les difficultés économiques actuelles de l'entreprise sont suffisamment préoccupantes pour s'interroger sur l'acceptation ou non de ces mesures afin d'arrêter la grève débutée le 13 Juin 2011.

Nous vous demandons donc votre avis sur la cessation ou non de la grève au moyen d'un sondage électronique pour les adhérents SNMSAC/UNSA et d'un vote à l'urne sur le terrain pour les non adhérents de notre syndicat. Le vote débutera Mardi 20 Septembre et cessera Jeudi 22 pour diffusion des résultats.

Votez sur le lien suivant : <http://sondage.snmsac.biz.st/>

